



Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service

Rapport public

2004 - 2005



Canada

Pour renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Service canadien du renseignement de sécurité

Direction des communications

C.P. 9732

Succursale T

Ottawa (Ontario)

K1G 4G4

(613) 231-0100 (Communications)

Internet : www.csis-scrs.gc.ca

© TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA 2006

N° de cat. PS71-2004

ISBN 0-662-49292-7



Fibres recyclées
après consommation



Papier sans acide

Pensez à recycler



Ce document est imprimé avec de l'encre
sans danger pour l'environnement

Table des matières

Un monde transformé	1
Priorités	1
Terrorisme	1
Extrémistes et terroristes au Canada	3
Al-Qaïda et groupes de même tendance	4
Violence sécessionniste	5
Extrémisme intérieur	5
Tendances et faits nouveaux	6
Prolifération	8
Espionnage et autres activités influencées par l'étranger	8
Comment nous assumons nos responsabilités	10
Collecte de renseignements	10
Analyses et rapports	10
Filtrage de sécurité	11
Filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté	12
Filtrage pour le gouvernement	14
Filtrage pour les gouvernements étrangers	15
Resserrement de la sécurité nationale grâce aux partenariats et au partage d'informations	15
Inspirer confiance par la responsabilisation	17
Relations avec le public	20

Maximiser nos ressources	22
Ressources humaines	22
Recrutement et formation	22
Effectif diversifié et respect en milieu de travail	23
Promotion des langues officielles	24
Ressources financières	25
Tableau 1 : Ressources humaines	26
Tableau 2 : Ressources financières	26

La publication du *Rapport public 2004-2005* du SCRS a été retardée, car le Service a modifié sa période d'examen, passant de l'année civile à l'année financière. La période visée par le présent rapport va du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Un monde transformé

Le climat de menace au Canada a énormément changé depuis 1984, année de création du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). À cette époque, la rivalité entre les États-Unis et l'Union soviétique était au cœur des préoccupations mondiales. Le SCRS concentrait la majeure partie de ses efforts et de ses ressources sur la menace que représentaient l'espionnage, l'ingérence étrangère et la subversion.

Au début des années 90, le terrorisme transnational a commencé à devenir la plus grave menace pour la sécurité. Aujourd'hui, le Service se concentre surtout sur le terrorisme. Cela dit, deux autres menaces graves requièrent son attention : la prolifération des armes de destruction massive dans le monde, ainsi que l'espionnage et les autres activités influencées par l'étranger.

Priorités

Terrorisme

En 2004-2005, le Service s'est avant tout efforcé d'empêcher qu'un attentat ne soit commis ou préparé au Canada. En outre, le SCRS a cherché à mettre fin au financement du terrorisme et aux autres activités connexes au Canada.

Le terrorisme n'est pas nouveau au Canada. En 1985, le vol 182 d'Air India a été la cible de l'attentat terroriste le plus meurtrier de l'histoire canadienne. Cela dit, il ne faut pas sous-estimer la menace terroriste actuelle. En raison de son rôle militaire en Afghanistan, le Canada est une cible terroriste et Oussama ben Laden l'a désigné comme telle. Qui plus est, même si le Canada n'a pas encore été attaqué directement, des actes terroristes ont coûté la vie à des Canadiens : 24 lors des attentats du 11 septembre 2001 et deux lors des attentats à la bombe de Bali en 2002. Plus récemment, le caporal Jamie Brendan Murphy des Forces canadiennes a été tué par un kamikaze lors d'une mission en Afghanistan en janvier 2004.

D'autres facteurs contribuent à la gravité de la menace :

- ✘ Des individus qui ont séjourné dans des camps d'entraînement terroriste et des vétérans des conflits en Afghanistan, en Bosnie, en Tchétchénie et ailleurs habitent au Canada.
- ✘ Des Canadiens qui ont combattu auprès des insurgés en Irak pourraient rentrer au pays avec de nouvelles compétences et de nouvelles motivations.
- ✘ Un assez grand nombre de groupes terroristes mènent des activités au Canada (financement, acquisition de matériel, propagande, recrutement et autres).
- ✘ Des groupes terroristes continuent d'intimider et d'exploiter les communautés d'immigrants et d'expatriés au Canada, parfois par l'entremise d'organisations de façade.
- ✘ Des résidents et des citoyens canadiens ont préparé des opérations contre des cibles étrangères et y ont pris part personnellement.
- ✘ Des terroristes au Canada ont mené des activités de reconnaissance préliminaires contre des cibles éventuelles au pays.

Terroristes canadiens à l'étranger



Abdel Rahman Jabarah était recherché pour son implication dans l'attentat à la bombe contre un complexe résidentiel de Riyad (Arabie saoudite) en mai 2003. En juillet 2003, il a trouvé la mort lors d'une fusillade avec les forces de sécurité saoudiennes.

Son frère, Mohammed Jabarah, était impliqué dans un complot déjoué d'attentat contre des ambassades étrangères à Singapour. Il est actuellement emprisonné aux États-Unis.

Kassem Daher a été emprisonné au Liban pour son implication dans un affrontement armé entre un groupe islamique radical et les forces libanaises au début de 2000.

Abderraouf Jdey et Faker Boussora ont tous deux séjourné dans des camps d'entraînement. Jdey a enregistré une bande vidéo « suicide » qui témoigne de sa volonté de donner sa vie pour al-Qaïda. Les deux hommes sont toujours en liberté et mènent apparemment des activités à l'étranger.

Extrémistes et terroristes au Canada

En 2004-2005, plusieurs étrangers étaient détenus ou assujettis à des restrictions en vertu de certificats de sécurité. C'était notamment le cas d'Ernst Zundel, un dirigeant du mouvement pour la suprématie de la race blanche au Canada et à l'étranger, de Mohamed Mahjoub, un membre de l'Avant-garde de la conquête, une aile radicale du Jihad islamique égyptien, de Mahmoud Jaballah, un agent haut placé d'Al-Jihad, une organisation islamiste égyptienne, ainsi que de Hassan Almrei, de Mohamed Harkat et d'Adil Charkaoui, des individus soupçonnés d'entretenir des liens avec al-Qaïda.

Le processus de délivrance des certificats de sécurité empêche que des individus n'utilisent à mauvais escient les lois canadiennes sur l'immigration pour miner la sécurité des Canadiens et la société multiculturelle dans laquelle nous vivons. Il permet au gouvernement de demander l'expulsion d'un résident permanent ou d'un ressortissant étranger sur la foi d'informations qui, si elles étaient divulguées, porteraient atteinte à la sécurité nationale ou à la sécurité d'autrui.

Le certificat de sécurité sert uniquement à expulser les non-citoyens qui représentent la plus grande menace pour le Canada et les Canadiens. Il constitue une mesure d'exception qui est prise de façon judicieuse. Depuis 1991, seulement 27 certificats visant 26 individus ont été délivrés.

Massacre en Espagne



Dans la matinée du 11 mars 2004 à Madrid, dix engins explosifs ont sauté dans quatre trains de banlieue à l'heure de pointe, faisant 200 morts et plus de 1 400 blessés.

Dans le cadre de l'enquête, les soupçons se sont portés sur une cellule de ressortissants marocains en Espagne. En moins d'un mois, la police a appréhendé ou emprisonné plus de vingt personnes. Apparemment, aucune d'entre elles n'avait séjourné auparavant dans un camp d'entraînement terroriste ou n'avait participé à des attentats terroristes en dehors de l'Espagne.

Le 2 avril, les autorités espagnoles ont contrecarré une tentative d'attentat à la bombe contre une ligne de chemin de fer à grande vitesse. Peu après, la police a découvert qu'un appartement situé

...

dans le sud de Madrid servait de base d'opérations aux suspects dans les deux affaires. Le 3 avril, la police a fait une descente dans l'appartement. Coincés à l'intérieur, les présumés terroristes ont fait sauter des explosifs, se donnant ainsi la mort. L'explosion a également coûté la vie à un policier.

Les autorités ont découvert que les explosifs étaient du même type que ceux utilisés lors des attentats du 11 mars et de la tentative d'attentat contre la ligne de chemin de fer. De façon générale, les autorités présumant que les terroristes qui sont morts dans l'appartement étaient à la fois responsables de l'attentat et de la tentative d'attentat.

À la fin de l'année, les autorités avaient fait d'autres arrestations et continuaient de chercher des suspects.

Al-Qaïda et groupes de même tendance

L'objectif avoué d'al-Qaïda et des groupes semblables est d'éliminer toute influence occidentale et toute forme de gouvernement laïc dans les pays musulmans et d'y instaurer des États théocratiques qui adhèrent à ce que la plupart des observateurs considèrent comme une interprétation radicale et une déformation de la loi islamique et de l'histoire.

Dirigé par Oussama ben Laden, al-Qaïda est une organisation qui chapeaute une nébuleuse de groupes terroristes. Il s'agit en fait d'un réseau d'individus et d'organisations qui mènent leurs activités à la fois indépendamment les uns des autres et en collaboration les uns avec les autres. Comme il est en constante évolution, le réseau constitue une cible insaisissable pour les services de renseignements.

Durant la période visée par le rapport, beaucoup de pays ont été la cible d'actes terroristes. Mis à part Israël, l'Irak et l'Afghanistan, c'est l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Thaïlande et Philippines), l'Espagne, l'Ouzbékistan et le Bangladesh qui ont connu les pertes humaines les plus lourdes. Les autorités britanniques, françaises et italiennes, entre autres, sont parvenues à déjouer d'autres attentats.

Un nombre croissant de pays sont pris pour cible par des groupes terroristes affiliés à al-Qaïda. Comme cette forme de terrorisme ne tient pas compte des frontières, les autorités la qualifient de terrorisme transnational.

Violence sécessionniste

La violence sécessionniste qui frappe différentes régions du monde peut avoir des répercussions sur les communautés ethno-culturelles du Canada. Par exemple, le conflit qui perdure au Sri Lanka a des répercussions sur les immigrants sri-lankais au Canada. En effet, les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (TLET), une organisation très bien structurée qui, la première, a eu recours aux commandos suicide, recrutent des membres et recueillent des fonds auprès de la communauté d'immigrants tamouls au Canada.

Le Kongra-Gel, un groupe kurde autrefois connu sous le nom de PKK ¹, poursuit lui aussi des objectifs sécessionnistes et entretient des liens avec le Canada. En juin 2004, le groupe a repris sa campagne de terrorisme contre le gouvernement turc.

Extrémisme intérieur

La violence terroriste au Canada ne prend pas toujours sa source dans les conflits à l'étranger. En fait, plusieurs campagnes violentes sont l'œuvre de terroristes natifs du Canada, dont le Front de libération du Québec dans les années 60 et 70 et Action directe, responsable des attentats à la bombe contre BC Hydro et l'entreprise Litton en 1982.

Aujourd'hui encore, un certain nombre d'individus sont prêts à recourir à la violence pour atteindre leurs objectifs. C'est notamment le cas des néo-nazis et de la frange violente de divers groupes voués à la défense d'une seule cause, par exemple l'environnement et les droits des animaux, ou du mouvement antimondialisation. Le SCRS respecte le droit à la dissidence politique et la liberté d'expression de chacun, tout en évaluant sans cesse dans quelle mesure les activités des membres de ces groupes pourraient donner lieu à des actes de violence.

¹ Le PKK est considéré comme une entité terroriste aux fins de la partie II.1 du *Code criminel du Canada*.

Siège d'une école à Beslan



Le 1^{er} septembre 2004, 33 terroristes armés ont pris en otage quelque 1 300 élèves et adultes à l'école numéro 1 de Beslan, en Ossétie du Nord (république de Russie).

Peu après, les terroristes ont exécuté vingt hommes, posé des explosifs dans l'école et menacé d'exécuter ou de faire sauter d'autres otages. Ils ont également refusé que les otages reçoivent de la nourriture, de l'eau ou des médicaments. Les terroristes exigeaient notamment que toutes les troupes russes se retirent de la Tchétchénie. Les autorités ne sont pas parvenues à négocier la fin du siège.

Le troisième jour, un vaste affrontement a éclaté au milieu d'une grande confusion entre les preneurs d'otages et les forces de sécurité russes. Les terroristes ont fait sauter leurs explosifs, ce qui a entraîné la mort de 339 personnes, dont au moins 171 enfants et seulement 11 soldats. Quelque 445 personnes ont été blessées. Parmi les preneurs d'otages, un seul a survécu à l'affrontement.

Tendances et faits nouveaux

De nos jours, les groupes terroristes transnationaux sont de plus en plus sophistiqués. Beaucoup de leurs membres sont instruits et polyglottes. Un nombre croissant d'entre eux s'y connaissent en technologie, ce qui leur permet de communiquer les uns avec les autres au moyen de messages chiffrés, de virer des fonds par voie électronique et de lancer des cyberattaques contre des cibles des secteurs privé et public.

En 2004-2005, les terroristes ont continué :

- ✘ de montrer qu'ils étaient prêts à mourir pour leurs causes;
- ✘ d'augmenter en nombre, principalement en raison du conflit en Irak;
- ✘ de lancer des attaques partout dans le monde, y compris dans des pays qui n'avaient jamais été pris pour cibles;
- ✘ de s'attaquer à des cibles « faciles » (c.-à-d. non militaires) dans le but de faire le plus de victimes possible;

Rapport public 2004-2005
SCRS

- ✘ de déployer des mesures de sécurité remarquables, de faire preuve d'une grande efficacité dans leurs activités de planification et de lancer des opérations dans plusieurs pays simultanément;
- ✘ d'exploiter et d'intimider les communautés d'immigrants;
- ✘ de chercher à acquérir des armes plus meurtrières, y compris des agents chimiques, biologiques et radiologiques ainsi que des engins nucléaires;
- ✘ de se perfectionner dans l'utilisation d'Internet (tout particulièrement des médias d'information sur Internet) comme outil de propagande et de recrutement;
- ✘ de se doter d'engins et d'armes de pointe, y compris de roquettes et de missiles;
- ✘ de recruter un nombre croissant de jeunes immigrants de deuxième génération qui n'avaient auparavant aucun lien ou presque avec le terrorisme.

Sur le plan de l'organisation, al-Qaïda et les groupes qui lui sont affiliés se dispersent de plus en plus et entretiennent des liens de moins en moins directs. Ils se composent d'éléments plus susceptibles d'agir de façon autonome, ce qui explique pourquoi il est difficile de les repérer, de les surveiller et de déjouer leurs plans.

Même si les défis sont plus grands qu'auparavant, la lutte contre le terrorisme a fait de nombreux progrès. Sur le plan international :

- ✘ beaucoup de pays ont redoublé d'efforts dans leur lutte contre le terrorisme, souvent en renforçant leurs mesures législatives/gouvernementales et en augmentant leurs ressources;
- ✘ les services de renseignements et de sécurité collaborent davantage les uns avec les autres, ce qui donne souvent des résultats positifs;
- ✘ un nombre important de terroristes ont été tués ou capturés;
- ✘ les terroristes disposent de moins en moins de refuges;
- ✘ plusieurs attentats terroristes qui auraient pu avoir des conséquences catastrophiques ont été déjoués grâce à la conscientisation du public, à l'échange rapide d'informations et au travail coordonné des services de sécurité et d'application de la loi.

Sur le plan national, le SCRS a contribué au succès de plusieurs mesures d'application de la loi, notamment en fournissant des informations qui ont donné lieu à des arrestations, des expulsions du Canada et à l'identification de sources du financement du terrorisme.

Prolifération

Le SCRS prend très au sérieux la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive (ADM), qu'elles soient nucléaires, chimiques, biologiques ou radiologiques, ainsi que la prolifération des vecteurs d'ADM (ex. missiles). Une mobilisation internationale est nécessaire pour mettre fin à leur prolifération.

En collaboration avec ses partenaires canadiens et étrangers, le Service suit de près la situation dans le monde et repère les pays et les organisations terroristes qui cherchent à mettre au point, à acquérir ou à utiliser des ADM et des vecteurs. Il se préoccupe beaucoup des tentatives en ce sens de plusieurs pays. Le SCRS continuera d'enquêter sur les activités de ce genre et sur les pays qui s'efforcent d'acquérir au Canada des technologies ou du matériel qui pourraient servir à la mise au point d'ADM.

Espionnage et autres activités influencées par l'étranger

Criminalité sans frontières



La criminalité transnationale, qui tire profit de la mondialisation et des nouvelles technologies, est un problème de plus en plus grave partout dans le monde. Elle a habituellement pour objet le trafic de stupéfiants, l'immigration clandestine, la corruption, le trafic d'armes et le blanchiment d'argent. Il arrive que ces activités soient menées par des membres de groupes terroristes ou qu'elles servent des intérêts terroristes, par exemple lorsqu'il s'agit de blanchiment d'argent ou d'acquisition d'armes.

Au cours de la guerre froide, l'Union soviétique menait contre les pays occidentaux des activités d'espionnage complexes dans les domaines politique et militaire. Aujourd'hui, des services de renseignements étrangers tentent toujours d'infiltrer des ministères canadiens clés afin de recueillir des renseignements, mais, compte tenu de la concurrence économique internationale croissante, leurs activités illicites visent maintenant l'acquisition d'informations économiques et technologiques. Des gouvernements traditionnellement hostiles comme des gouvernements soi-disant amis mènent des activités semblables au Canada.

Aujourd'hui, la plupart des activités d'espionnage contre le Canada sont d'ordre économique. Des gouvernements étrangers mènent des activités illégales, clandestines ou coercitives de façon à obtenir un accès non autorisé à des renseignements économiques, notamment à des informations ou à des technologies exclusives, dans le but d'obtenir un avantage économique. Au Canada, l'espionnage économique porte généralement sur les progrès scientifiques et technologiques dans le secteur des ressources naturelles et sur les infrastructures essentielles de l'économie et de l'information.

Étant donné que le Canada est un chef de file mondial dans de nombreux domaines à forte composante technologique (dont l'aérospatiale, la biotechnologie, la chimie, les communications, la technologie de l'information, les mines et la métallurgie, le nucléaire, l'industrie pétrolière et gazière et l'écotechnologie), des gouvernements étrangers qui cherchent à obtenir un avantage économique ou commercial prennent pour cible des entreprises canadiennes.

Des gouvernements étrangers ont recours à différents moyens pour espionner le Canada sur le plan économique. Dans certains cas, des professionnels hautement qualifiés utilisent des connaissances spécialisées et des technologies de pointe pour acquérir des renseignements. Dans d'autres cas, des pays recrutent certains de leurs citoyens en voyage au Canada ou les contraignent à collaborer avec eux; il peut s'agir d'étudiants, de scientifiques, de stagiaires, de membres de délégations, d'employés de sociétés publiques ou de chefs d'entreprise.

Des activités d'espionnage peuvent avoir lieu au Canada, mais les chefs d'entreprise canadiens qui voyagent à l'étranger sont également vulnérables. Il est plus facile pour un gouvernement étranger de mener des activités d'espionnage sur son propre territoire. Il peut ainsi apporter des modifications à des chambres d'hôtels, à des restaurants, à des bureaux et à des systèmes de télécommunications selon ses besoins.

Malgré les avertissements fermes du gouvernement du Canada, certains pays continuent d'utiliser leurs services de renseignements pour manipuler et exploiter les communautés d'expatriés au Canada.

Il est délicat et coûteux de contrer les activités des services de renseignements étrangers et l'ingérence étrangère. En 2004-2005, le Service a continué d'y consacrer beaucoup de ressources.

Comment nous assumons nos responsabilités

Le SCRS a avant tout pour mission de recueillir, d'analyser et de conserver des informations et des renseignements sur les activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada, d'en faire rapport au gouvernement et de le conseiller à cet égard.

Collecte de renseignements

Le SCRS recueille des renseignements sur les individus et les groupes qu'il soupçonne de mener des activités qui menacent la sécurité nationale.

Par l'entremise d'une vaste gamme de sources, le Service recueille des renseignements et suit les phénomènes qui ont une incidence sur la sécurité des Canadiens. En plus d'avoir recours à des interceptions techniques, il fait notamment appel à des sources humaines, à d'autres services de renseignements, à des organismes d'application de la loi canadiens et étrangers et à la population. En outre, le Service suit de près la recherche universitaire afin de s'assurer qu'il dispose des informations les plus objectives et les plus nuancées sur les tendances mondiales. Enfin, le SCRS collabore de près avec un grand nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux, tout particulièrement avec les membres de la communauté canadienne du renseignement, tels que le ministère de la Défense nationale (MDN), le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), Transports Canada (TC), Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Affaires étrangères Canada (AEC) et la GRC.

Le Service utilise les techniques d'enquête adaptées à la gravité perçue des menaces. Selon la situation, il prend d'abord les mesures les moins intrusives possible. Au besoin, il prend d'autres mesures, dont chacune nécessite une autorisation d'un niveau supérieur. En tout temps, il reste attentif aux libertés civiles et aux droits individuels, qu'il cherche à protéger tout en assurant la protection des Canadiens et de la sécurité nationale.

Analyses et rapports

Le renseignement de sécurité est généralement complexe, souvent énigmatique. Ses éléments sont habituellement recueillis ici et là, et, pris séparément, peuvent offrir peu d'informations utiles. Les analystes du Service se chargent de rassembler les pièces du puzzle. Ils interprètent également la signification de certaines informations et de certains faits nouveaux, et réévaluent sans cesse le climat de menace.

Les analystes possèdent généralement des connaissances spécialisées dans des domaines essentiels comme le terrorisme, l'espionnage, la criminalité transnationale, l'économie, la géopolitique, la prolifération des armes, la technologie de l'information, l'extrémisme intérieur et les communications.

Leurs analyses permettent la production de deux types de rapports :

- ✧ **Rapports stratégiques** : Il s'agit de rapports approfondis qui cernent des menaces précises et examinent toutes leurs répercussions sur le plan de la sécurité. Ces rapports examinent également les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux qui pourraient avoir un effet sur la sécurité du Canada.
- ✧ **Rapports tactiques** : Ces rapports concernent des points ou des événements précis. Ils portent sur les menaces actuelles ou naissantes pour le Canada ou ses intérêts à l'étranger, les ministres fédéraux qui voyagent à l'étranger, les personnes jouissant d'une protection internationale ou les visiteurs de marque au Canada, les missions étrangères, les autres personnes au Canada et les événements spéciaux, comme les sommets du G8/G7.

Le SCRS diffuse ses rapports de renseignements à une vaste gamme de clients sélectionnés avec soin parmi le gouvernement canadien et les services alliés.

Filtrage de sécurité

Contribution au commerce international



Le SCRS collabore activement aux mesures qui se rapportent à la frontière canado-américaine, notamment au Programme d'expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES), qui découle de la Déclaration sur la frontière intelligente (2001). Le programme EXPRES a pour but de faciliter la libre circulation légitime des personnes et des biens d'un côté à l'autre de la frontière tout en répondant aux exigences de sécurité des deux pays. Le programme prévoit un processus d'autorisation de sécurité des importateurs, des transporteurs et des camionneurs pour accélérer les contrôles aux postes-frontières terrestres entre le Canada et les États-Unis. Le programme EXPRES relève de l'Agence des services frontaliers

...

du Canada (ASFC), mais le Service réalise les évaluations de sécurité des individus (principalement des camionneurs) qui font une demande de laissez-passer à des fins commerciales.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a adopté des politiques et des mesures législatives qui prévoient une collaboration accrue du SCRS aux programmes de filtrage (gouvernement et immigration).

Filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté

Les chiffres



Dans le cadre du programme de filtrage des demandes d'immigration et des demandes de citoyenneté, le SCRS a traité en 2004-2005 plus de 254 364 demandes à l'aide de son système automatisé à la fine pointe de la technologie. Ce système est mis à jour régulièrement en vue d'améliorer son fonctionnement, de répondre aux nouveaux besoins et de correspondre aux nouvelles informations liées à la menace.

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, le SCRS offre à Citoyenneté et Immigration Canada des conseils et des services en matière de sécurité en ce qui a trait au filtrage des ressortissants de pays qui suscitent des préoccupations terroristes ainsi qu'aux demandes de réfugiés, de résidence permanente et de citoyenneté canadienne. Ce faisant, il aide à empêcher que les étrangers qui représentent une menace pour la sécurité du Canada n'entrent au pays. Dans le cas des personnes qui sont déjà entrées au Canada, l'aide du SCRS permet de les empêcher d'y obtenir un statut.

Le SCRS s'acquitte de ses responsabilités de diverses façons :

- ✧ Il filtre les demandes de visa faites par des ressortissants ou des résidents de pays soupçonnés de soutenir le terrorisme, d'appuyer ou de justifier des activités terroristes ou de servir de base au lancement d'opérations terroristes.
- ✧ Dans le cadre du Contrôle de sécurité préliminaire, il soumet tous les demandeurs du statut de réfugié qui arrivent au Canada à une vérification dans ses fichiers, ce qui lui permet de repérer toute personne susceptible de faire peser une menace sur la sécurité du Canada le plus rapidement possible dans le cadre du processus de reconnaissance du statut de réfugié.
- ✧ Si un agent de première ligne de l'ASFC à un point d'entrée a des doutes, pour des raisons de sécurité, sur l'admissibilité d'un visiteur ou d'un demandeur du statut de réfugié, il peut demander à un agent du SCRS de l'aider à mener une entrevue avec cette personne et de le conseiller.

En outre, le SCRS filtre les demandes d'immigration et les demandes du statut de réfugié soumises par les immigrants et les réfugiés au Canada ou à l'étranger. Les demandes soumises à l'extérieur du Canada sont traitées dans le cadre du programme de filtrage des demandes d'immigration à l'étranger. Le Service partage cette responsabilité avec les représentants de l'ASFC affectés à l'étranger. En général, il ne participe au processus de filtrage qu'à la demande de l'ASFC ou s'il reçoit des informations défavorables de sources confirmées. Ce partage des tâches permet au Service de se concentrer sur les dossiers qui présentent davantage de risques.

Enfin, le SCRS fournit des évaluations de sécurité sur les personnes qui demandent la citoyenneté canadienne. Dans le cadre de ce processus, CIC soumet toutes les demandes de citoyenneté à l'examen du SCRS. Celui-ci le prévient lorsque ses vérifications révèlent des craintes liées à la sécurité et lui fournit une évaluation de sécurité appropriée.

Filtrage pour le gouvernement

Les chiffres



En 2004-2005, le SCRS a traité environ 100 000 demandes dans le cadre du programme de filtrage pour le gouvernement. Le délai moyen de traitement variait de 30 jours pour les demandes de niveau I (confidentiel) à 69 jours pour les demandes de niveau III (très secret).

Conformément à la Politique gouvernementale en matière de sécurité, les fonctionnaires fédéraux, les membres des forces armées et les employés contractuels d'un ministère fédéral qui doivent avoir accès à des informations ou à des biens classifiés du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions doivent obtenir une cote de sécurité.

Exception faite de la GRC, qui mène ses propres enquêtes, le Service aide l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux, y compris les Forces canadiennes, à obtenir les cotes de sécurité nécessaires pour leur personnel et leurs employés contractuels. De cette façon, il aide à empêcher que des personnes qui représentent une menace pour la sécurité aient accès à des informations ou à des biens classifiés du gouvernement. Le Service fournit des informations et des conseils aux ministères, mais selon les dispositions de la Politique gouvernementale en matière de sécurité, la décision d'accorder ou non une cote incombe exclusivement à ces derniers.

Il fournit également des évaluations de sécurité dans le cadre d'événements spéciaux et de certains programmes provinciaux, de même que dans le cadre des programmes d'autorisation d'accès aux aéroports, à la Cité parlementaire et aux centrales nucléaires.

Au cours des vingt dernières années, le programme de filtrage pour le gouvernement a pris de l'ampleur. Le nombre de demandes d'enquête de sécurité a augmenté, tout comme le nombre de clients. Cette augmentation est largement attribuable aux nouvelles lois et aux règlements abrogés, notamment ceux qui ont entraîné la création ou la modification de programmes liés à l'accès aux sites nucléaires et aux zones réglementées des aéroports et d'autres lieux, qui nécessitent l'attribution de cotes de sécurité à des clients de l'extérieur de l'administration fédérale.

Filtrage pour les gouvernements étrangers

Le SCRS fournit des évaluations de sécurité à certains États étrangers, à des organismes étrangers et à des organisations internationales en vertu d'ententes bilatérales de filtrage.

Les demandes reçues de l'étranger entrent normalement dans les catégories suivantes :

- ✧ les demandes d'information et de vérifications dans les bases de données sur des résidents canadiens désireux de s'installer dans un autre pays; ou
- ✧ les demandes d'information et de vérifications sur des personnes qui ont résidé ou résident actuellement au Canada et qui veulent obtenir une autorisation de sécurité dans un autre pays.

Resserrement de la sécurité nationale grâce aux partenariats et au partage d'informations

Les chiffres



En 2004-2005, le SCRS entretenait des relations avec plus de 250 services étrangers dans quelque 140 pays.

Le SCRS a conclu des ententes d'échange d'informations avec des organisations étrangères, y compris des services de renseignements. Ces ententes lui permettent d'obtenir des renseignements auxquels il n'aurait autrement pas accès et peuvent donner lieu à une formation réciproque, à des échanges d'employés et à des opérations conjointes.

Même au pays, le SCRS cherche à resserrer les liens qu'il entretient avec des organisations canadiennes, plus particulièrement au sein de l'appareil du renseignement. En 2004, la mise sur pied du Centre intégré d'évaluation des menaces (CIEM), dont les locaux sont situés au SCRS, constitue le plus important progrès réalisé à cet égard. Par l'entremise de son Centre de gestion des menaces, le SCRS met à disposition des moyens importants et un soutien administratif ainsi que de l'aide

en cas d'urgence 24 heures par jour, sept jours par semaine. Le CIEM, composante fonctionnelle du SCRS, est un organe du milieu du renseignement qui emploie des représentants d'organisations fédérales et provinciales et qui a été fondé dans le cadre de la politique de sécurité nationale. Il collabore étroitement avec le conseiller en matière de sécurité nationale.

Le CIEM est une organisation unique et centrale qui collecte, intègre, analyse et partage des informations obtenues d'une foule de sources. Il distribue des évaluations de la menace au sein de l'appareil du renseignement et à l'extérieur de celui-ci, au besoin. Le CIEM possède aussi des ententes de liaison avec ses homologues au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Offrir un service axé sur les clients



Le SCRS rencontre régulièrement des responsables de la sécurité et des programmes de ministères et d'organismes clients, ce qui lui permet de leur fournir des renseignements et de mieux comprendre leurs besoins.

Le SCRS maintient aussi des liens étroits avec d'autres mesures de coopération, comme le programme des équipes intégrées de la police des frontières (EIPF). Ces dernières regroupent des partenaires canadiens et américains, notamment la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada, le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, le service de contrôle de l'immigration et des douanes des États-Unis et la Garde côtière américaine.

Mis sur pied en 1996, le programme était axé sur la frontière qui sépare la Colombie-Britannique et l'État de Washington. Il s'est depuis transformé en un instrument bilatéral d'exécution de la loi. De nos jours, les équipes sont placées stratégiquement tout au long de la frontière canado-américaine. Elles collaborent quotidiennement avec les organismes d'application de la loi locaux, d'État et provinciaux à la protection du Canada et des États-Unis contre les menaces terroristes et à la lutte contre l'immigration clandestine, la contrebande de cigarettes, le trafic des stupéfiants et d'autres substances illégales.

Le Service collabore également avec les équipes intégrées de la sécurité nationale (EISN) de la GRC. Ces dernières, mises sur pied à Vancouver, à Toronto, à Ottawa et à Montréal en 2002, ont deux missions, soit :

Rapport public 2004-2005
SCRS

- ✘ accroître la capacité du Canada et de ses partenaires de recueillir, d'échanger et d'analyser des renseignements sur les cibles qui menacent la sécurité nationale et sur leurs activités criminelles;
- ✘ renforcer la capacité des enquêteurs de traduire ces cibles en justice.

Les EISN se composent de représentants de la GRC, le SCRS et d'autres partenaires, comme l'Agence des services frontaliers du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et les services de police municipaux et provinciaux.

Inspirer confiance par la responsabilisation

Allocutions du directeur du SCRS devant le Parlement en 2004-2005	
Date	Organe parlementaire
2004	
6 mai	Sous-comité sur la sécurité nationale du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile (Budget principal des dépenses)
21 juin	Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (avec le directeur adjoint)
27 juillet	Comité intérimaire sur la sécurité nationale
24 novembre	Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile (Budget principal des dépenses)
14 décembre	Sous-comité de la sécurité publique et nationale (examen du projet de loi C-36)
2005	
22 février	Sous-comité de la sécurité publique et nationale
7 mars	Comité sénatorial sur la <i>Loi antiterroriste</i>

Le SCRS est tenu de rendre des comptes au gouvernement et aux Canadiens, de même que de respecter les droits individuels. Lors de la création du SCRS en 1984, les législateurs ont cherché un style de gestion qui tiendrait compte des décideurs politiques, serait ouvert à la coopération avec des organismes de surveillance et serait discipliné. Deux tiers de la *Loi sur le SCRS* sont consacrés à la description de la façon dont les activités du Service doivent être surveillées, examinées et approuvées. En vérité, le niveau de responsabilité établi dans la *Loi* distingue le SCRS de la plupart de ses homologues dans le monde, ce qui en fait un modèle pour les autres organismes.

Afin de veiller à ce que ses activités soient menées conformément à la *Loi*, le SCRS doit faire l'objet d'un examen indépendant de la part de l'inspecteur général (IG) du SCRS et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS). L'IG et le CSARS sont également chargés de déterminer si le Service « a exercé ses pouvoirs de façon abusive et inutile » en menant ses activités opérationnelles.

Le CSARS s'acquitte de ses responsabilités en inventoriant et en examinant chaque année un certain nombre de projets de recherche en vue de faire une évaluation rétrospective d'activités et d'enquêtes précises du SCRS.

« Après 20 ans, nous pouvons affirmer avec confiance que la *Loi* donne de bons résultats à la fois pour le CSARS et pour le Service. Ce dernier est un organisme qui évolue encore et, en fait, ne cessera jamais d'évoluer et qui est forcé de s'adapter aux changements subis par le contexte planétaire; quant au CSARS, il doit veiller à ce que son travail d'évaluation progresse au même rythme. »

— *Rapport du CSARS 2003-2004 : Examen opérationnel du Service canadien du renseignement de sécurité.*



Créé par le Parlement en vertu de la *Loi sur le SCRS*, l'IG fait rapport au ministre par l'intermédiaire du sous-ministre. Il a pour mission de vérifier si le Service respecte ses politiques relatives aux opérations, examine ses activités opérationnelles et délivre un certificat de satisfaction pour le rapport opérationnel annuel du directeur. Le ministre fait parvenir le certificat et le rapport au CSARS.

Organe indépendant du SCRS, le CSARS veille à ce que le SCRS ne contre-venne pas aux droits de la personne et aux libertés, ait accès à toute information qu'il demande au Service et fait rapport au Parlement chaque année. Conformément au paragraphe 41(1) de la *Loi sur le SCRS*, quiconque « peut porter plainte contre des activités du Service » auprès du CSARS.

Le CSARS et l'IG ont parfois contesté certaines activités du SCRS : dans de nombreux cas, leurs recommandations ont amené ce dernier à modifier ses façons de procéder et ses pratiques.

En plus de la surveillance exercée par le CSARS et l'IG, le Service est assujéti à ses mécanismes internes, complexes et exhaustifs, de contrôle et de responsabilisation. Ces mécanismes ont été mis en place pour veiller à ce que les activités du Service soient non seulement efficaces, mais aussi fondées, conformes à la loi et aux instructions du ministre et proportionnelles à la nature et à la gravité des menaces pour la sécurité.

Les mécanismes de contrôle internes du SCRS ont été établis en fonction de la structure hautement centralisée du Service, laquelle touche tous les aspects du processus décisionnel dans le secteur opérationnel. Deux comités présidés par le directeur du Service font office de mécanismes de contrôle centralisés dans le secteur opérationnel :

- ✧ Le Comité d'approbation et de réévaluation des cibles (CARC) détermine les groupes et les individus qui feront l'objet d'une enquête du Service et le niveau d'intrusion approprié pour chaque enquête. Toutes les décisions concernant les enquêtes, leur portée et leur degré d'intrusion sont donc prises au plus haut niveau.
- ✧ Le Comité d'examen des demandes de mandat (CEDM) examine et approuve toutes les demandes de mandat devant être présentées à la Cour fédérale en vertu de l'article 21 de la *Loi sur le SCRS*. Les pouvoirs d'enquête les plus intrusifs sont donc examinés et approuvés au plus haut niveau avant qu'une demande soit présentée à la Cour fédérale. Le CEDM est aussi composé d'avocats des ministères de la Justice et de la Sécurité publique.

L'article 20 de la *Loi sur le SCRS* exige que tous les actes qui peuvent avoir été commis illicitement ou en contravention de la loi ou des politiques par des employés du Service dans l'exercice de leurs fonctions soient signalés et fassent l'objet d'une enquête. Ainsi, les présumés actes illicites qui, autrement, n'auraient pas été mis au jour par les services de police provinciaux sont signalés au ministre.

Enfin, les mécanismes de contrôle internes du SCRS s'inscrivent dans un cadre plus vaste d'orientation et de responsabilisation.

En 2004-2005, outre l'examen des organismes externes et les mécanismes de contrôle et de responsabilisation internes du SCRS, les activités de ce dernier ont été examinées par des organismes externes comme le vérificateur général, les comités parlementaires, la commission d'enquête O'Connor et les commissaires à l'accès à l'information, à la protection de la vie privée et aux langues officielles.

« À mon avis, le SCRS n'a pas accompli d'actes non autorisés par la Loi, n'a pas contrevenu aux instructions données par le ministre et n'a pas exercé ses pouvoirs d'une façon abusive ou inutile. »

— Extrait du certificat de l'inspecteur général, novembre 2004



Relations avec le public

Le SCRS est conscient de sa responsabilité d'informer directement le public de ses activités. Même si les détails particuliers sont classifiés, le Service répond volontiers aux demandes de renseignements généraux sur la sécurité nationale. Ses publications offrent au lecteur une foule d'informations :

- ✘ Le rapport public annuel traite du contexte de la sécurité au Canada et du rôle du SCRS en matière de sécurité nationale.
- ✘ La série *Commentaire*, publication occasionnelle, contient des essais sur des sujets stratégiques à long terme liés à la sécurité nationale et qui s'appuient sur des informations non classifiées.
- ✘ Les documents non classifiés de la série *Perspectives* sont rédigés par la Direction de la Recherche, de l'analyse et de la production et portent sur des questions d'actualité auxquelles s'intéresse le Service.
- ✘ Les documents de la série *Aperçu*, qui portent sur des questions liées à la sécurité nationale, sont publiés périodiquement.

Ces documents, entre autres, sont contenus dans le site Web du SCRS (www.csis-scrs.gc.ca).

Le SCRS répond aussi aux demandes des médias, etc. et s'adresse au grand public en envoyant des conférenciers le représenter à divers événements à caractère communautaire, universitaire et ministériel.

Les chiffres



Le site Internet du SCRS attire un nombre croissant de visiteurs, qui veulent connaître les questions liées à la sécurité nationale et le rôle joué par le Service. Il offre une foule d'informations variant des consignes sur la façon de présenter sa candidature à un emploi au SCRS à la documentation sur des questions liées à la sécurité nationale.

Statistiques — Site Internet du SCRS — 2004-2005

Nombre total de visites et de consultations des documents :	1 943 476
Accès aux publications du SCRS dans le site Internet :	
<i>Série Commentaire</i>	198 830
<i>Série Perspectives</i>	109 852
<i>Aperçu n° 8 : La lutte antiterroriste</i>	44 562
<i>L'antimondialisation, un phénomène en pleine expansion, rapport Perspectives n° 2000/08</i>	22 844
<i>Terrorisme biologique ou chimique</i>	8 539
Pages Internet les plus fréquemment visitées :	
Informations sur le recrutement et les possibilités d'emploi	212 541

Statistiques — Demandes d'accès à l'information adressées au SCRS

Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

Type de demandes	Reçues	Traitées en 2004-2005	Non réglées à la fin de 2004-2005
Renseignements personnels	353	332	21
Accès à l'information	98	90	8
Totaux	451	422	29

Maximiser nos ressources

Ressources humaines

« [...] m'ont laissé une impression très favorable quant à la compétence, au dévouement et à la ferveur des employés du SCRS, quels que soient leur niveau ou leurs états de service. J'ai surtout été frappée par l'intégrité dont font preuve l'organisme et son personnel dans l'accomplissement du mandat; l'effectif du SCRS est l'un de ses principaux atouts. »

— Extrait du certificat de l'inspecteur général, novembre 2004



Recrutement et formation

Le SCRS possède un effectif extrêmement compétent grâce à ses programmes rigoureux de recrutement et de formation continue. Un grand nombre d'employés sont hautement qualifiés.

En 2004-2005, pour répondre aux demandes opérationnelles croissantes, le Service a recruté d'autres experts et agents de renseignements. Les experts sont parfois recrutés pour doter des postes d'agents de renseignements, parfois pour d'autres postes au Service.

Le Service emploie des scientifiques, des linguistes, des spécialistes universitaires, des ingénieurs de programme et d'autres spécialistes techniques hautement qualifiés. La plupart des nouveaux agents de renseignements sont fraîchement diplômés de l'université. Les candidats retenus peuvent posséder un bagage académique très varié. Idéalement, les candidats parlent plus d'une langue, ont voyagé à l'étranger et ont eu des contacts avec diverses cultures, mais ce n'est pas indispensable. L'effectif du Service peut travailler dans 86 langues. Par ailleurs, 34 pourcent des agents de renseignements peuvent parler une langue autre que l'anglais ou le français.

Après s'être joints au Service, les agents de renseignements doivent suivre une formation et acquérir une certaine expérience avant d'être totalement opérationnels.

Effectif diversifié et respect en milieu de travail

Le SCRS est fier d'être un employeur qui souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi. Il compte un effectif diversifié, de plus en plus représentatif de la population canadienne. La diversité est aussi un facteur dont le Service doit tenir compte pour être en mesure de relever efficacement les défis associés au contexte actuel de la menace.

Le SCRS recrute activement des membres de groupes sous-représentés et veille à ce que ses méthodes de recrutement soient équitables. Par exemple, ses psychologues veillent à ce que les examens et les entrevues ne soient pas teintés de préjugés culturels. Le profil des agents de renseignements est révisé annuellement. Les psychologues mettent ensuite à jour les questions d'entrevue pour correspondre au profil et prévenir la discrimination dans le processus d'évaluation général.

Les chiffres



Statistiques sur la diversité au SCRS

Employés qui ont déclaré être membres d'une minorité visible :	9.9 %
Agents de renseignements qui ont déclaré être membres d'une minorité visible :	8.2 %
Employés du SCRS qui étaient des femmes :	47.7 %
Agents de renseignements qui étaient des femmes :	39.5 %

Le Service cherche également à s'assurer que son personnel respecte la diversité et soit ouvert à toutes les cultures. Des exposés sur l'équité en matière d'emploi et des séances de sensibilisation aux différences culturelles sont donnés dans le cadre du cours d'orientation pour les nouveaux employés, de la formation des nouveaux agents de renseignements et d'autres cours de perfectionnement.

De plus, les agents de renseignements reçoivent une orientation suivie en sensibilisation aux différences culturelles.

Promotion des langues officielles

Le Service continue de respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles* de façon prévisionnelle et avec vigilance. Aujourd'hui, le français est la première langue officielle de 38 pour cent de ses employés. Le SCRS offre des cours de langue à ceux qui en ont besoin avant de suivre leur formation officielle d'agent de renseignements. Les agents de renseignements doivent être bilingues avant d'entrer en fonctions.

Ressources financières

Les ressources financières du Service ont augmenté à partir de 2001-2002 en raison des fonds additionnels alloués à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme dans le budget fédéral de décembre 2001. Le Service a en outre obtenu des fonds pour répondre aux besoins opérationnels liées à la sécurité maritime et à la Déclaration sur la frontière intelligente.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le budget du SCRS augmentera lorsqu'on rajoutera les coûts associés aux Régimes d'avantages sociaux des employés au budget du Service. Les autres ajustements apportés au programme technique sont liés aux nouveaux programmes et à ceux qui ont été améliorés conformément à la Politique de sécurité nationale annoncée en 2004.

Tableau 1 : Ressources humaines

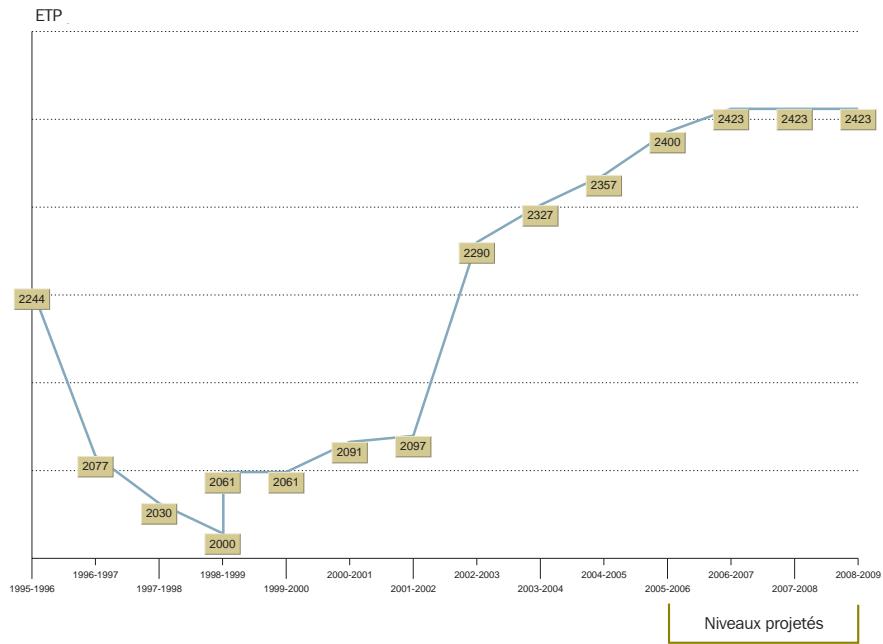


Tableau 2 : Ressources financières

